



# Bulletin Municipal

2022  
n° 27

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	P 1
Les associations de la commune	P 2 à 10
L'École de musique	P 11
Le SIPAR + La MARPA	P 12
Le conseiller numérique	P 13
L'heure civique	P 13
Les déchets	P 14
Mobilité : Allo Buss + Rézo Pouce	P 15
Le Point d'Accès au Droit	P 16
Permanences conseillers départementaux	P 16
Informations utiles	P 17
Les postes	P 18
La gendarmerie + Les pompiers	P 18
La mission locale de la Saintonge	P 19
Facebook	P 19
Etat-Civil	P 20
Dates à noter	P 20
Projet photovoltaïque à la salle des fêtes	P 21
Les Finances	P 22
Les comptes-rendus du conseil municipal	P 23 à 32

### **BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

Vous avez choisi de venir habiter à Villars les Bois. N'hésitez pas à vous rendre à la mairie afin de prendre contact et effectuer vos démarches personnelles.

Nous sommes à votre écoute !



### **MAIRIE**

39, rue de la Mairie  
17770 VILLARS LES BOIS

☎ 05.46.94.96.24

[contact@communevillarslesbois.fr](mailto:contact@communevillarslesbois.fr)

[www.communevillarslesbois.fr](http://www.communevillarslesbois.fr)

Ouverture au public :

- le mardi de 18h00 à 19h30

- le jeudi de 14h00 à 18h00



Chères Villarboisiennes, chers Villarboisiens,

Cette année 2021 se termine avec une impression étrange. Ce virus qui nous accompagne depuis trop longtemps semblait vaincu mais la remontée épidémique constatée ces dernières semaines nous rappelle qu'il ne faut pas baisser la garde.

Les bonnes habitudes que nous avons prises doivent être encouragées. Les achats en circuits courts sont une partie de la solution que nous recherchons pour mieux résister au dérèglement climatique. Notre marché local, toujours organisé par Arts-Terre, s'inscrit dans cette dynamique que notre commune soutiendra à nouveau en 2022.

De nouveaux projets liés aux énergies renouvelables sont à l'étude et devraient voir le jour dans les prochains mois. La couverture de notre salle des fêtes devrait être équipée de panneaux photovoltaïques, notre parking et notre terrain de pétanque d'ombrières photovoltaïques. Nous y reviendrons par un article dédié dans ce bulletin.

Notre cimetière est à présent complètement enherbé, c'est un changement visuel important mais qui nous permet à présent d'afficher le zéro phyto sur notre commune. Merci à toutes celles et ceux qui participent à l'entretien des tombes, il est souvent utile de rappeler que cette tâche revient aux descendants des défunts et que trop souvent c'est notre employé communal qui est obligé de le faire.

Le projet de création de logements à Chautabry devrait également voir le jour dès cette année. La phase de démolition est terminée, à présent il faut reconstruire. Les ruines seront remplacées par des logements neufs, adaptés aux économies d'énergies. Nous poursuivons ainsi l'embellissement de notre commune. Beaucoup de bâtiments à l'état d'abandon sont encore présents. Trop souvent les propriétaires ne souhaitent pas les vendre, ils préfèrent les laisser se dégrader. La demande de logements est très forte sur notre territoire, des aides existent pour la rénovation, nous sommes à votre écoute pour tous renseignements.

J'espère que nos associations pourront à nouveau animer notre commune. Nous avons besoin de nous retrouver, l'isolement n'a que trop duré. Elles pourront compter sur le soutien renouvelé de la municipalité.

Cette année 2022 sera une année d'élections, présidentielle puis législative. Je vous encourage vivement à faire vivre notre démocratie en votant et en faisant voter. Nous avons besoin d'élus issus de suffrages clairs qui représentent le peuple, l'abstention n'est jamais représentée dans nos instances démocratiques.

Les élus municipaux restent bien sûr à votre écoute, c'est avec vos remarques, vos critiques parfois, que nous pourrons avancer ensemble pour que notre commune reste un lieu agréable où le vivre ensemble n'est pas qu'une formule.

Si les conditions sanitaires le permettent nous reconduirons notre traditionnel bilan annuel où tous les habitants sont conviés afin d'échanger en direct avec nous.

Je renouvelle mes remerciements à toutes celles et ceux qui par l'entretien de leur propriété en bordure de voie communale permettent à notre employé communal d'avoir un peu plus de temps pour d'autres tâches. Ce sont de petits efforts qui, multipliés, se traduisent sur une année en plusieurs journées de travail.

Enfin une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés et qui ont marqué notre vie communale. Un hommage particulier à Janine Gromada qui est partie le 5 novembre 2021. Janine s'est donnée sans compter au bénéfice d'associations. Elle a été présidente de l'Amicale Villarboisienne et conseillère municipale. Elle était toujours disponible, à l'écoute, pour aider autant qu'elle le pouvait. C'est une belle personne qui part, la commune de Villars les Bois ne l'oubliera pas.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2022, qui portera, je l'espère, toutes vos espérances et celles de vos proches.

Fabrice BARUSSEAU

# FOYER RURAL

Les conséquences de la pandémie ont été néfastes pour toutes les associations et pour tous. Malheureusement aucune de nos manifestations n'ont pu se réaliser. Aussi nous espérons pouvoir redémarrer presque normalement. Pour l'instant à chaque manifestation, il faudra que tous les participants présentent le pass sanitaire et que nous prenions les habitudes sanitaires qui nous l'espérons, finiront par ne plus être obligatoires.

L'ensemble du foyer rural est impatient de pouvoir réunir du monde afin de se reconforter moralement, il y avait urgence !!!

Nous allons commencer par l'organisation d'une soirée festive le 31 décembre pour la St Sylvestre. Ce sera une première à Villars (*les places seront limitées à 110 personnes*). Le tarif fixé à 70 €.

## **Nos manifestations pour 2022**

Samedi 19 mars ▶ Théâtre

Samedi 28 mai ▶ Marche semi-nocturne

14 juillet ▶ Marche + moules frites

15 août ▶ Villars en fête

9 septembre à 19h 30 ▶ Assemblée Générale

Samedi 22 octobre ▶ Soirée entrecôtes

L'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Président, Dominique FAYS

## La composition du bureau :

Président : Dominique FAYS - Vice-présidente : Marie-France VION

Trésorier : Francis VION - Trésorière-adjointe : Nathalie BARUSSEAU

Secrétaire : Jocy LAURENÇON - Secrétaire-adjointe : Martine HERPIN

Le conseil d'administration : les 6 membres du bureau plus Jérémy OSINSKY, Jean-Pierre MECHINAUD, Antoine BARUSSEAU, Pierre BARUSSEAU, Fabrice BARUSSEAU, Robert CHALIFOUR, Daniel VIAUD, Joëlle SERVENTI et Lucette BREUILLAT.

Nous avons accueilli 2 nouveaux adhérents : Mme Joëlle SERVENTI et M. Daniel VIAUD, merci à eux. Le bénévolat a toujours besoin de nouvelles recrues que nous accueillons avec joie !!! Et elles peuvent par la même occasion apporter de nouvelles idées.

Nous avons eu 3 départs : Mme Norma RULLIER qui est absente 6 mois de l'année et Mme Gerda ARNAUD et M. René ARNAUD pour raison de santé. L'équipe du Foyer Rural se joint à moi pour lui souhaiter un prompt rétablissement.



## AMICALE VILLARBOISIENNE

Voici le rapport d'activité de l'année 2021, une année difficile due à la pandémie.

L'assemblée générale de l'amicale s'est tenue à Villars le 13 mars 2021.

L'amicale remercie toutes les personnes présentes (22 et 13 pouvoirs soit 35 personnes), ainsi que Mr le Maire, Fabrice Barusseau et les conseillers municipaux d'être présents parmi nous, on remercie également Sara, Marie et la Mairie qui nous apportent un grand soutien toute l'année.

- Pour l'année 2021 nous sommes 41 adhérents.

Passons à nos activités :

- 24 juin repas chevreuil. - 20 novembre repas chevreuil. - 04 décembre repas de Noël.

Le bureau s'est retrouvé le 15 novembre pour faire le bilan de l'année 2021 et les projets pour 2022.

Les projets 2022 sont (sous réserve de l'évolution de la pandémie) :

- Repas carnaval le 26 février.
- Assemblée Générale le 12 février.
- Repas paëlla le 9 avril.
- Repas truites le 16 juin.
- Repas moules frites le 2 juillet.
- Villars en fête le 15 août.
- Repas chevreuil le 8 septembre.
- Portes ouvertes le 19 novembre.
- Repas de Noël le 10 décembre.

Et bien sûr nos réunions mensuelles « jeux goûters » le 2ème jeudi du mois (sauf en août). L'amicale villarboisienne se joint à moi pour vous souhaiter, à tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour l'année 2022.

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille et aux amis pour le décès de Janine GROMADA survenu le 06 novembre 2021.

Pour le bureau, le secrétaire

Patrick Maillot ([patrick.maillot28@sfr.fr](mailto:patrick.maillot28@sfr.fr) - tél : 06.80.64.98.27)

Composition du bureau 2021 :

Présidente : Françoise Rousseau

Trésorière : Annie Kermarrec

Secrétaire : Patrick Maillot



CONTACT :

Françoise : 06.27.41.33.29.

Annie : 06.78.86.36.90.





## Loisirs et Détente

En 2021, Loisirs et Détente a proposé plusieurs moments de convivialité aux adhérents :

Une semi nocturne le 10 juillet

Une semi nocturne le 14 août

Un repas le 4 septembre

Tous les samedis, en moyenne 20 personnes se retrouvent pour jouer à la pétanque, aux palets et aux jeux de cartes suivant la météo.

L'Assemblée Générale de l'association s'est déroulée le 28 août.

### Composition du bureau pour l'année 2021/2022

✓ Présidente : Nathalie KERMARREC

✓ Trésorier : Alain TEIXEIRA

✓ Secrétaire : Martine HERPIN

Le montant de l'adhésion a été maintenu à 12 € par an. Une participation de 1 € par après-midi est demandée aux personnes qui souhaitent participer sans adhérer à l'association.

Vous pouvez venir nous rejoindre tous les samedis après-midi et jours fériés à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Villars les Bois pour partager un moment de détente et de convivialité.

Bonne et heureuse année 2022.





**FFRandonnée**  
Association affiliée



**Trizay**



**Chaniers**

L'année 2021 a été perturbée une fois de plus par la Covid 19. Nous avons dû annuler des sorties, entre avril et mai avec reprise le 9 mai. Les 23 adhérents du club ont pu effectuer 17 journées de randonnée, en respectant le protocole sanitaire proposé par notre fédération et le Ministère des sports. Depuis la rentrée de septembre, celui-ci s'est allégé et le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour nos sorties (classées activité dans l'espace public).

Nous avons également participé à des manifestations extérieures au club : Week-end à Oléron, Rando France bleu à Burie le 12 septembre, Rando du patrimoine à Aulnay le 19 septembre, le tout organisé par le Comité Départemental.

Les baliseurs du club ont poursuivi leur travail d'entretien des circuits FFRandonnée du secteur ; Les circuits de St Sauvant, St Bris des Bois, Villars, Burie et Chérac ont reçu leurs soins attentifs, sous la responsabilité du comité départemental.

La FFRandonnée a créé un nouveau titre de participation : Le Pass découverte. Il permet à un randonneur occasionnel (vacancier, conjoint non licencié, participant d'une manifestation ouverte au public...) de participer à une sortie du Club, en bénéficiant d'une assurance adaptée et couvrant la responsabilité civile du club. Sa validité est de 1 jour ou 8 jours ou 30 jours.

Notre assemblée générale aura lieu le **6 février 2022** à Ecoyeux – petite salle des fêtes, à 14h (sous réserve de l'évolution des mesures anti Covid). Vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties, afin de connaître l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement.

#### **Composition du Conseil d'Administration :**

**Présidente** : Martine Jacques

**Trésorière** : Annie Rouault - **Trésorier adjt** : Michel Bigotte

**Secrétaire** : Dominique Barbraud - **Secrétaire adjt** : Benoit Léger

**Administrateur** : Gérard Bonnaud

[www.rando-evasion17.fr](http://www.rando-evasion17.fr) [randoevasion@orange.fr](mailto:randoevasion@orange.fr) 05 46 74 69 50 / 06 72 54 12 97

## ACCA Villars les Bois

### Composition du bureau :

Président : M. Péré Vincent

Secrétaire : M. Rullier Bernard

Trésorier : M. Bonneau Victor

Membres du bureau : Mme Péré Ambre, MM. Bernard Jack, Charrier J-Paul, Péré Patrick, Perché Daniel et Rigaud Didier.

Cette année, nous sommes 63 chasseurs sur la commune, comme suit 13 résidents, 36 ayant droits, 5 cartes dites étranger, et 9 cartes gros gibiers.

40 chevreuils et 10 sangliers dont 2 de moins de 20 kg en première attribution.

Lâchers de petits gibiers, 200 faisans et 200 perdreaux répartis tous les 15 jours jusqu'à la fermeture.

Nous remercions M. et Mme Giraud Mickaël pour nous avoir alloué pour cette année encore une partie de leur grange qui nous sert de cabane de chasse, suite à la vente de M. Gérard Richardeau.

Suite à l'entretien avec M. le Maire et le conseil municipal, un projet et en cours pour l'implantation d'une cabane de chasse au lieu-dit Font-Belle à côté de l'ancienne station de pompage.

Les travaux devraient s'effectuer en partenariat avec les chasseurs, nous remercions M. le Maire et son équipe pour cette initiative.

Si tout le permet cette année, nous organiserons le banquet des chasseurs le samedi 5 Février 2022 (*peut être avec le pass sanitaire, nous vous en dirons plus avec l'invitation du banquet*).

La journée Pêche aura lieu le 7 Mai 2022 à l'étang des Rochers.

Le Président, M. Vincent Péré et son conseil d'administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le secrétaire B. Rullier.



## Jeunesse Villarboisienne

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

Depuis le début de l'année 2020, nous nous réunissons tous les 1ers dimanches de chaque mois à la salle des associations de 10H à 12H. Les rencontres se sont interrompues avec le confinement et n'ont toujours pas repris. Nous les reprendrons dès que possible.

Cette année, les rencontres entre les jeunes le 1er dimanche de chaque mois à la salle des associations de 10H à 12H n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire. Nous allons essayer de repartir en janvier.

Après 7 années consécutives, la manifestation "après-midi jeux en bois géants" n'a pas eu lieu cette année 2021. Elle aura lieu cette année le dimanche 13 février 2022 et nous vous attendons nombreux autour des jeux pour passer un moment convivial intergénérationnel où vous pourrez déguster des pâtisseries maison.

Tous les 2 ans, nous organisons un mini camp début août, il a eu lieu en 2018 et 2020 avec succès. La date n'est pas encore fixée et le programme pas établi mais nous informerons les jeunes en ce début d'année.

Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes et surtout n'hésitez pas à sortir vos jeux pour jouer avec vos enfants en cette période hivernale. Vous verrez tout le plaisir que cela procure au-delà du jeu dans la relation avec vos enfants.

### ***Le président et secrétaire :***

**TAUNAY Miguel**  
**(06.45.98.35.96)**

### ***La trésorière :***

**LAURENCON Jocya**  
**(05.46.91.05.25)**



## Section danses de salon du foyer rural

Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de Janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quel que soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif étant de proposer à chacun, chacune, seul ou en couple de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger.

Les séances se déroulent tous les mardis de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars les Bois de septembre à juin. La 1ère séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir. Vu la situation sanitaire changeante, veuillez appeler au 06 45 98 35 96 pour vous assurer que la séance a lieu.

***Contacts : Dominique SEUGNET (06 62 81 14 93)***  
***ou Miguel TAUNAY (06 45 98 35 96)***

# LE JARDIN DE LIANE



Créée en pleine période de covid, l'Association Le Jardin de Liane a dû prendre ses marques et se montrer patiente avant de proposer une manifestation.

Le public de cet été a été particulièrement demandeur de sorties en plein air et la période sanitaire, vécue difficilement pour beaucoup, a en fin de compte permis une plus grande ouverture d'esprit sur les bienfaits de la nature.

Profitons de ce besoin de retour aux sources, pour suggérer une sensibilisation et un meilleur respect par des gestes simples que chaque jardinier peut pratiquer : économie d'eau par le paillage, association de végétaux pour une meilleure production, purins naturels à la place des produits chimiques...etc.

Tout en respectant les consignes en vigueur, l'Association a pu proposer de belles visites d'échanges et de convivialité autour du respect de la nature.

Labellisée refuge LPO en 2020, elle incite aussi à la préservation des espèces (oiseaux, insectes, mammifères...) pour un meilleur équilibre au jardin...

La fin de l'année 2021 a été marquée par deux manifestations :

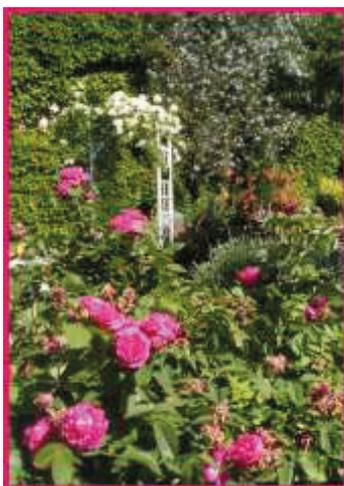
- Le 5 décembre : Participation au premier Marché de Noël de Brizambourg,
- les 18 et 19 décembre : la récolte de kiwis a été proposée au jardin de 14h à 17h.

Pour 2022, il est prévu :

- Au printemps : en partenariat avec la commune, des sorties botaniques guidées sont prévues pour apprendre à reconnaître la végétation de notre territoire. Arbres, Orchidées, Plantes comestibles et cosmétiques. Venez nous encourager pour sauvegarder notre beau patrimoine villarboisien.
- Dimanche 12 juin 2022 : le Jardin de Liane organise une grande JOURNEE D'ANIMATION intitulée « Petits Secrets de Dame Nature ».

Au milieu des fleurs, vous rencontrerez des expositions, démonstrations, ateliers sucrés, balades botaniques, conteur... proposés par des producteurs régionaux et des artisans créateurs. Tous passionnés et inspirés par Dame Nature, ils seront là pour vous étonner. Une belle journée en perspective à ne pas rater !...

- Et de juin à septembre : vous pouvez toujours visiter le jardin sur rendez-vous...



*Entrée du jardin*

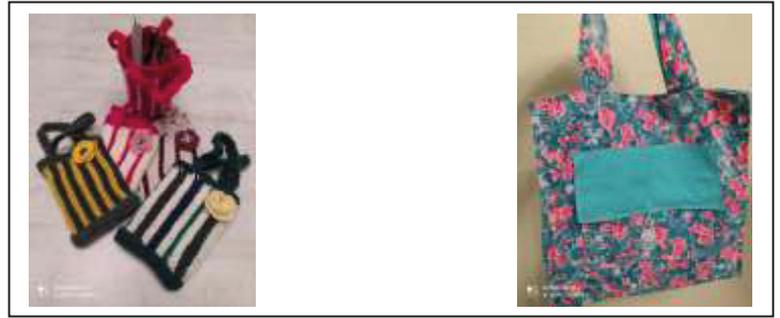


*Elixirs de roses*

Renseignements :

Le Jardin de Liane - 6 Rue de la Verrerie - 17770 Villars les Bois - Tél: 06 66 23 21 80

Mail: [lejardindeliane17@yahoo.fr](mailto:lejardindeliane17@yahoo.fr) - Site: [www.lejardindeliane.wordpress.com](http://www.lejardindeliane.wordpress.com)



Le Club Couture de Villars les Bois (section de l'association Loisirs et détente) accueille, dans sa salle des associations, tous les mercredis après-midi, de 14h30 à 18h, les personnes de tous âges désireuses de partager un moment convivial autour des travaux d'aiguilles (couture, broderies, tricot, crochet, patchwork...)

Nos créations sont uniques et vendues à petits prix afin de pouvoir acheter des tissus et autres matières premières qui permettent aux petites mains du club de participer à dynamiser leur commune.

Venez nous rejoindre et échanger les techniques et astuces pour créer et confectionner selon vos idées et envies.

Mme Laurençon : 06.02.24.02.85



# BILAN DES ACTIVITES 2021

ARTS-TERRA  
ARTS-TERRA  
L'ASSOCIATION DE CULTURE DE NATURE, DES ARTS ET LA TERRE

14 MARS  
AG d'Arts-Terre



24 MAI Les coteaux  
de Lezay - O  
grenouille



13 JUIN  
Les bords de Gironde  
- L'Elagnon blanc



26 JUIN  
Feu de la St Jean



10 JUILLET  
Sortie patrimoine -  
Dampierre/Boutonne



17 JUILLET  
Cabaret  
d'improvisations



24 JUILLET  
Quizz musical et Film



12 SEPTEMBRE  
Visite de Parthenay



26 SEPTEMBRE  
Cultiver la  
biodiversité



2 OCTOBRE  
Vendangeur d'un  
jour



24 OCTOBRE  
Sortie champignons



21 NOVEMBRE  
Film et Conférence



29 NOVEMBRE  
Plantation du verger  
communal VLB



5 DECEMBRE  
Observation des  
hivernants



TOUS LES 1ER ET  
3EME VENDREDI

# Ecole de musique de l'ADMS

## Association pour le Développement Musical en Saintonge



Ecole de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche**.

L'école de musique de l'ADMS rayonne sur une trentaine de communes situées entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély.

L'encadrement de l'ADMS est assuré par une équipe de neuf professeurs professionnels permanents diplômés et le directeur Manuel Audigé lui-même professeur de saxophone, clarinette, flûte à bec, chorale, formation musicale et direction d'Orchestre d'Harmonie bien sûr. La présidence de l'association est confiée à Philippe Déplanne.

Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.

En prolongement de ses missions d'enseignement, l'ADMS assure les commémorations des 8 mai et 11 novembre dans une quinzaine de communes du secteur et une trentaine de concerts en églises et en salles municipales.

La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, de jazz, latino, militaire...

Les classes instrumentales sont de plusieurs niveaux et se produisent en duos, trios, quatuors... La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse sont composés d'une quinzaine de musiciens environ).



Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au **06 77 93 04 09**

*« Soigner et aider c'est notre métier »*

*Aide Soignante*

*Toilette médicalisée*

*Prévention d'escarres, Surveillance de l'état  
général, habillage et transfert.*

*Aide à Domicile*

*Entretien du logement, Aide à la personne,  
Aide à la toilette, Préparation et prise des  
repas, courses.*

*Soutien et accompagnement.*

**Venez nous rencontrer pour tout complément  
d'information :**

**23, bis avenue de la République – 17770 BURIE**  
**Tél. 05.46.91.57.11 – Télécopie 05.46.91.41.86**  
E-mail : [sipar.burie@wanadoo.fr](mailto:sipar.burie@wanadoo.fr)

Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité.

La formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

**Le SIPAR c'est une équipe de :**

**45 Aides à Domicile,**

**12 Aides Soignante**

**6 Administratifs.**

Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la C.D.A de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent pour conserver un Service de Proximité.



*Le choix du bien-être*

*La Marpa des Borderies : comme chez soi...*

Structure à taille humaine adaptée aux besoins du milieu rural, la **Marpa des Borderies**, située à CHERAC, **est une petite unité de vie pour personnes âgées** qui propose confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial. La participation à la vie de la résidence est encouragée.

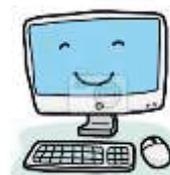
- Vous aménagez votre logement à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous.**
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges**, permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (infirmiers, kinésithérapeute...)

La Marpa, **un environnement sécurisé** qui restitue pleinement le sentiment du chez soi et de la liberté.

6 Chemin des Borderies 17610 CHERAC - Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD**  
**05.46.96.35.73** - Mail : [marpacherac17@wanadoo.fr](mailto:marpacherac17@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.marpa.fr](http://www.marpa.fr)



## UN CONSEILLER NUMÉRIQUE A VOTRE DISPOSITION DANS VOTRE COMMUNE



La Communauté d'Agglomération de Saintes, en partenariat avec les communes, a recruté 2 conseillers numériques afin d'accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques.

### Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Il a pour mission de vous accompagner pour :

- ✓ prendre en main un équipement informatique (*ordinateur, smartphone, tablette...*),
- ✓ naviguer sur Internet,
- ✓ connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.

Monsieur Jim JOBLET assure, à la mairie de Villars les Bois, des permanences gratuites le mardi tous les 15 jours (les prochaines dates sont les 11/01, 25/01/2022. Sur rendez-vous au 06 37 13 16 73).

\*\*\*\*\*

## L'heure civique charentaise-maritime

*Et si je donnais une heure par mois pour aider mon voisin ?*

**Chacun d'entre nous peut le faire !**

- 1/ Vous vous inscrivez sur le site : [lheurecivique.charente-maritime.fr](http://lheurecivique.charente-maritime.fr)
- 2/ Vous serez invité à une visio de présentation du dispositif
- 3/ Nous vous proposons un entretien téléphonique – Deux façons d'agir :
  - ✓ Soit de manière organisée en fonction des besoins des associations
  - ✓ Soit de manière individuelle vis-à-vis de votre voisinage
- 4/ 1 ou 2 fois par an, nous pourrons nous retrouver de manière conviviale pour nous connaître et partager nos expériences



Une initiative du Département de la Charente-Maritime et de  
☎ 05.46.31.37.75 – [charente-maritime@voisinssolidaires.fr](mailto:charente-maritime@voisinssolidaires.fr)





## HORAIRES DECHETTERIE BURIE

**Automne – Hiver** (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

Lundi – Mardi – Jeudi – Samedi ▶ 9h30 à 12h – 14h à 17h

Vendredi ▶ 14h à 17h

**Printemps – Eté** (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi ▶ 9h à 12h – 14h à 18h



L'accès est réservé aux véhicules munis d'un macaron

---

## Collecte des déchets d'amiante en déchetterie sur rendez-vous

**Infos & Inscriptions au 05.46.98.07.19**

Pour faciliter l'évacuation de ce déchet dangereux et répondre aux enjeux environnementaux, la communauté d'agglomération de Saintes propose aux particuliers un service de collecte des déchets amiantés.

### Mode d'emploi

- ❖ Prendre rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ❖ Retirer l'emballage réglementaire, 1 big bag de 1m3 et 1 kit de protection (gants, masque, combinaison, lunettes) aux date et lieu indiqués sur la convocation.
- ❖ Préparer et emballer l'amiante à son domicile avant le jour de dépôt en déchetterie.
- ❖ Dépôt de l'amiante en déchetterie le jour et à l'heure mentionnés sur la convocation. Présenter la convocation à l'agent en charge de la collecte de l'amiante.

---

## STOP AUX DECHETS SAUVAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE

### **Jeter ses déchets dans la nature = un geste incivique très répandu**

Malgré de nombreuses poubelles mises à disposition sur la commune, de plus en plus de déchets sont jetés sur la voie publique. Abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni par une amende.

L'abandon des déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques.

**COMPORTEMENT RESPONSABLE = JETER VOS DECHETS DANS UNE POUBELLE**





DEMANDEZ,  
ON VIENT VOUS CHERCHER !



Sur internet  
[buss-saintes.com](http://buss-saintes.com)

Par téléphone au  
0 800 17 10 17

**Allo'Buss** est un service de transport à la demande de l'agglomération de Saintes qui vous prend en charge et vous conduit jusqu'à la destination demandée et à l'heure réservé. Pour le retour, il vous prend en charge au point de rabattement de votre choix et à l'heure convenus lors de votre réservation.

**Pour un départ avant 12h ▶ réservation jusqu'à la veille avant 17h.**

**Pour un départ après 12h ▶ réservation jusqu'au jour même avant 12h.**

**Ticket à l'unité : 1,30 €**

**Carnet de 10 tickets : 11,00 €**



Rézo Pouce est un système de covoiturage qui permet aux usagers de se déplacer gratuitement sur des courtes distances et en toute sécurité. Le but ? Faciliter la mobilité tout en préservant l'environnement et désenclaver les zones rurales.

#### **Vous êtes auto-stoppeur ?**

Une fois inscrit sur la plateforme dédiée ou auprès des mairies participantes, vous vous rendez à un arrêt identifié "Rézo Pouce", vous indiquez votre commune de destination et vous montez avec un automobiliste adhérent au réseau, repérable grâce à un macaron sur son véhicule. Une application mobile vous permet de vous signaler auprès du conducteur le plus proche de vous et de suivre son trajet.

#### **Vous êtes conducteur ?**

Une fois inscrit sur la plateforme dédiée ou auprès des mairies participantes, vous apposez sur votre véhicule le macaron envoyé par "Rézo Pouce" et vous vérifiez sur l'application si des auto-stoppeurs se rendent à la même destination que vous. Sur votre chemin, vous vous rendez à l'arrêt identifié "Rézo Pouce" pour partager le trajet avec eux.

Les communes participantes sont : Courcoury, Ecoyeux, Fontcouverte, La Chapelle des pots, La Clisse, Pessines, Saint-Bris-des-bois, Saint-Georges-des-Coteaux, Villars-les-bois, Colombiers, Les Gonds, Bussac-sur-Charente. Des arrêts sont également prévus à Saintes.



[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

## POINT D'ACCES AU DROIT

Créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Charente-Maritime avec le Tribunal de Grande Instance et la Communauté d'Agglomération de Saintes, cet espace d'accueil, d'écoute et de conseil est un service gratuit.

Il réunit en un seul lieu des associations spécialisées et des professionnels du droit capables de vous informer et de vous aider dans vos démarches juridiques et administratives. Les permanences sont ouvertes à tous sur rendez-vous. La confidentialité lors des échanges est garantie.



Un lieu d'écoute et d'échanges

Vous souhaitez prendre rendez-vous ?

Contactez l'accueil du Point d'Accès au Droit pour être orienté vers le bon interlocuteur :

☎ 05.46.73.41.18

Mail : [pad@agglo-saintes.fr](mailto:pad@agglo-saintes.fr)

6, avenue de Bellevue – 17100 SAINTES

## PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX SUR LE CANTON DE CHANIER



### *Corinne GREGOIRE*

*Tous les mardis de 14h à 16h aux mairies de  
Fontcouverte et Saint-Hilaire de Villefranche  
sur RDV au 06.62.63.65.70*

*Par courrier :*

*Corinne GREGOIRE*

*24 rue du Crignolet*

*17770 SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE*

*[corinne-gregoire@bbox.fr](mailto:corinne-gregoire@bbox.fr)*

### *Fabrice BARUSSEAU*

*Tous les jeudis de 14h à 16h aux mairies de  
Chaniers et Villars les Bois  
sur RDV au 06.65.62.89.98*

*Par courrier :*

*Fabrice BARUSSEAU*

*22 rue du Lavoir - Montbergère*

*17770 VILLARS LES BOIS*

*[baru@wanadoo.fr](mailto:baru@wanadoo.fr)*

# INFORMATIONS UTILES

## **Médiathèque intercommunale**

24, avenue de la République  
17770 BURIE

☎ **05.46.97.14.07**

[mediathequeburie@gmail.com](mailto:mediathequeburie@gmail.com)

*Lundi – mardi : 14h à 18h*

*Mercredi : 10h à 12h – 14h à 18h*

*Jeudi – vendredi : 14h à 18h*

*Samedi : 10h à 12h*



## **Centre de loisirs K'gouilles**

Service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 11 ans, en périscolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Espace ados (*12 à 17 ans*) les vendredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

☎ **05.46.94.97.20**

[perisco-burie@agglo-saintes.fr](mailto:perisco-burie@agglo-saintes.fr)

## **Assistants maternels agréés sur la commune**

CHAZEAUD Marie-Emilie

☎ **06.62.90.00.02**

TAUNAY Miguel

☎ **06.45.98.35.96**

## **Maisons d'Assistants Maternelles**

### **La Toile aux B'tiz**

22, boulevard Goulebenèze  
17770 BURIE

☎ **05.46.94.32.51**

### **Les P'tits Loups**

1, place des Anciens Combattants  
17770 MIGRON

☎ **09.53.01.42.94**

## **Maison de santé Burie**

5, boulevard Goulebenèze  
17770 BURIE

☎ **05.46.94.90.36**

## **Cabinet infirmier BURIE**

Maison de la Santé

☎ **05.46.94.92.71**

## **Cabinet infirmier MIGRON**

14, avenue de Saintonge  
17770 MIGRON

☎ **07.64.32.64.50**

## **Cabinet infirmier BRIZAMBOURG**

7, rue des Etals  
17770 BRIZAMBOURG

☎ **06.38.02.00.98**

## **Cabinet infirmier BRIZAMBOURG**

14, rue des Etals  
17770 BRIZAMBOURG

☎ **06.47.22.74.66**

## **Pharmacie GRENIER BURIE**

52, avenue de la République  
17770 BURIE

☎ **05.46.94.90.08**

## **Pharmacie COUPRIE BRIZAMBOURG**

40, avenue de Cognac  
17770 BRIZAMBOURG

☎ **05.46.95.92.48**

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 05.46.94.96.24.



### Bureau de poste de BRIZAMBOURG

5, rue des Etals  
17770 BRIZAMBOURG

Lundi au vendredi : 10h à 12h30

Samedi : 9h à 12h

### Bureau de poste de MIGRON

2, avenue de la République  
17770 MIGRON

Lundi au vendredi : 13h15 à 16h30

### Bureau de poste de BURIE

4, place de l'Hôtel des Postes  
17770 BURIE

Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h  
et 13h30 à 16h30

Mardi, jeudi, samedi : 9h à 12h



### Services proposés :

- ▶ Libre-accès à des postes informatiques connectés à Internet
- ▶ Aide à l'utilisation des services en ligne (création boîte email, accompagnement à l'utilisation des équipements informatiques et à la réalisation de télé-procédures)
- ▶ Aide aux démarches administratives (CAF, Pôle Emploi MSA...)



Un agent des Finances publiques assure un accueil généraliste tous les mercredis de 14h à 16h45 au bureau de poste (démarches fiscales, déclaration des revenus, gestion du prélèvement à la source, impôts locaux, achat en ligne de timbres fiscaux...).



SDIS 17 - Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

## ACCUEIL DU PUBLIC

MATHA  
BURIE

# GENDARMERIE

**Accueil en brigade**

**Sur rendez-vous**

A Matha et Burie

Tous les jours, de 08h à 12h et de 14h à 18h

**Sans rendez-vous**

A Matha

Lundi de 08h à 12h - Jeudi et samedi de 14h à 18h

**Accueil en mairie**

Mairie de Brizambourg

Premier mardi du mois de 15h à 16h30

Salle des Associations de Beauvais-sur-Matha

Troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h

**Pour prendre contact ou rendez-vous**

05.46.58.50.17

cob\_matha@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence, composez le

**17 15 18 112**

Ou sonnez au portel

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

## MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Une seule adresse pour tous vos projets  
Jeunes 16 – 25 ans - Passez en mode avenir !

**Permanence tous les jeudis sur rendez-vous, 24 avenue de la République à BURIE.**

Vous pouvez rencontrer un conseiller pour :

- ❖ Définir un projet professionnel,
- ❖ Vous aider à la recherche d'emploi,
- ❖ Vous informer sur des métiers, des formations, des offres d'emploi,
- ❖ Obtenir des informations pratiques sur le logement, la santé, la mobilité...
- ❖ Vous informer sur les dispositifs, événements et actions existants (forums, ateliers...).

Informations & contact : ☎ 05.46.97.49.50 – Site : [www.milo-saintonge.asso.fr](http://www.milo-saintonge.asso.fr)

# facebook

## DE VILLARS LES BOIS



Conçue pour partager avec vous et communiquer, pour informer sur les différentes manifestations qui se déroulent sur la commune et ses alentours. Mais aussi transmettre les actualités de Villars Les Bois et des communes voisines, de la CDA, de la Charente-Maritime.

Informations,

Préventions,

Partage,

Communication...

On attend vos likes



*Si vous voulez suivre l'actualité de votre commune, abonnez-vous !*

# Etat-Civil



## *Naissances*

Gaby BOUTIN, le 26 mars 2021

Émy BAILLARGUET, le 13 juillet 2021



## *Mariages*

David GIROT et Valentin ANDRÉ, le 06 août 2021

## *PACS*

NAU Isabelle et LEMONNIER Jérôme, le 12 juillet 2021

BOUTIN Jean-Baptiste et MERLIN Pauline, le 05 août 2021

RIFFAUD Mylène et BELLUTEAU Thomas, le 09 août 2021

LÉGER Benoit et DELRIEU Coralie, le 16 novembre 2021

## *Parrainages civils*

Jade SCHREIBER, le 28 août 2021



## *Décès*

Colette GAGNEPAIN, le 28 janvier 2021

Jeannine GAUDIN veuve BEGAUD, le 27 août 2021

Paul GERFAUD, le 10 octobre 2021

## **DATES A NOTER**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU CREDIT AGRICOLE**

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale le **vendredi 18 février**

**2022 18h30** ▶ accueil

19h00 ▶ début de la réunion

Intervention du SIPAR



### **REPAS CONVIVAL**

ouvert à toute la population de Villars les Bois

**Samedi 5 mars 2022 à 12 heures à la salle des fêtes**

Venez partager ce moment de convivialité !

Offert aux personnes de plus de 65 ans



### **CALENDRIER DES ELECTIONS 2022**

PRESIDENTIELLES - Dimanches 10 et 24 avril 2022

LEGISLATIVES – Dimanches 12 et 19 juin 2022



## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A LA SALLE DES FETES



### Toiture photovoltaïque

Notre commune a été accompagnée par les services de la CDA de Saintes et le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables). La toiture de la salle des fêtes a été identifiée pour son potentiel photovoltaïque.

Une étude de faisabilité a été effectuée.

La surface utilisable est de 263m<sup>2</sup> pour une puissance de 36 000 Wc ce qui représente la consommation annuelle de 12 foyers.

La commune revendra en totalité la production d'électricité.

L'investissement pour la commune sera d'environ 55 000 € HT. Le retour sur investissement brut sera réalisé en 13 ans, le bénéfice brut sur 20 ans est estimé à 25 000 €.

La charge annuelle pour la commune (remboursement de l'emprunt) sera largement financée par le revenu annuel généré. Recettes annuelles estimées 3 950 €, annuité d'emprunt estimée 3 292 €.

Suivant le planning prévisionnel la mise en production pourrait être effective en octobre 2022.



### Projet d'ombrières photovoltaïques

La CDA de Saintes a également accompagné la commune pour ce projet.

La philosophie n'est pas la même que pour le projet précédent. La commune loue son parking à une société qui vient implanter les ombrières pour 30 ans.

La commune bénéficie de la couverture de son parking et terrain de pétanque. L'installation de bornes électriques de recharge est possible

avec éclairage intégré.

La puissance installée est de 238 KWc ce qui représente la consommation annuelle de 80 foyers.

C'est la société PCER qui conduira ce projet. C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de production d'énergies renouvelables.

Ce projet est moins avancé que celui de la salle des fêtes, les autorisations de construire sont en cours d'instruction.

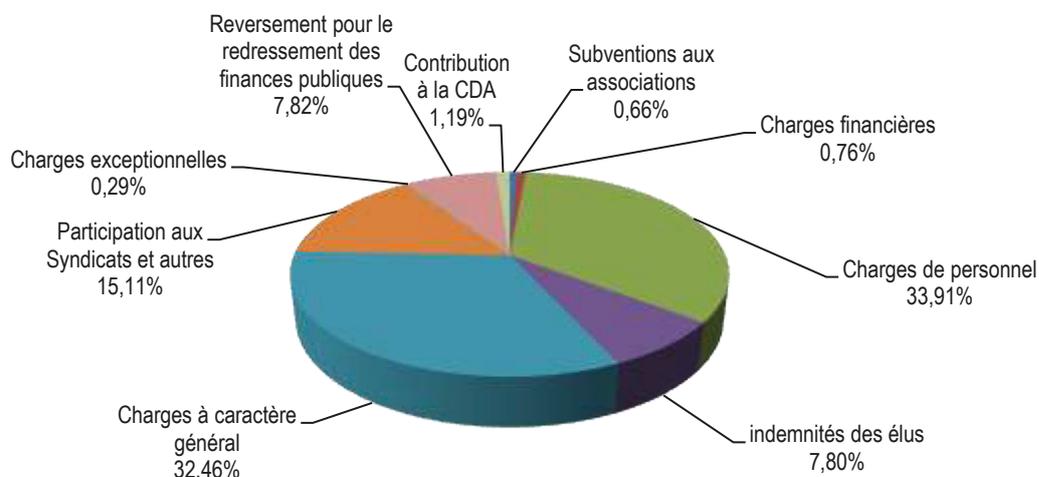
Nous tenons à votre disposition les dossiers techniques si vous souhaitez plus de détails.

Avec ces 2 projets notre commune participera activement à la production d'énergie renouvelable, la production annuelle en nombre de foyers sera quasi équivalente à notre consommation.

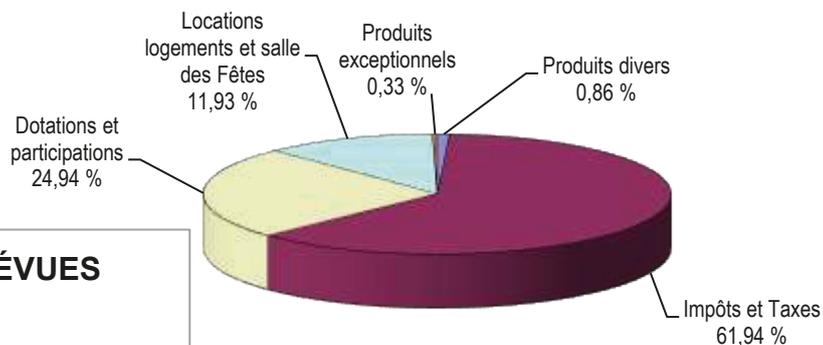
# FINANCES

## Prévisions des dépenses et des recettes (d'après le budget primitif 2021)

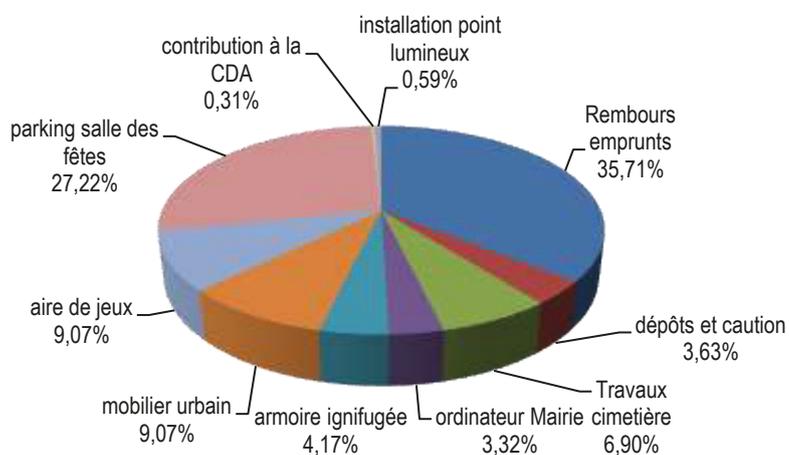
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES



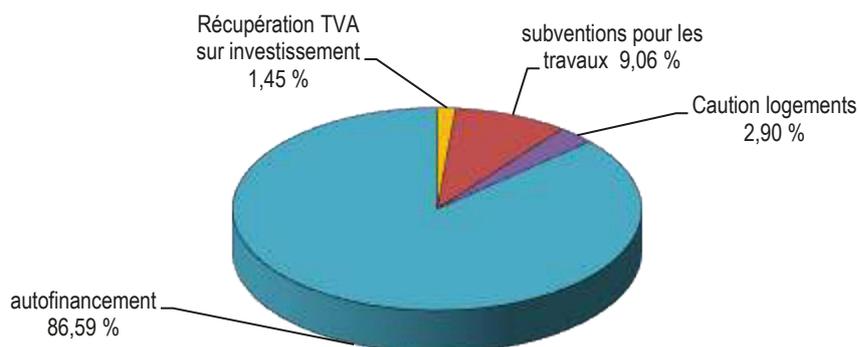
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES



### RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## MERCREDI 13 JANVIER 2021

### **1) Immeuble Investiza Corporate**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un acquéreur a fait une proposition au propriétaire du bâtiment industriel qui se trouve dans le bourg. Le dernier propriétaire aurait accepté les conditions. Le futur acquéreur souhaite démolir tout ou partie du bâtiment afin de libérer l'espace dans le secteur.

### **2) Préparation budgétaire**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux ou acquisitions déjà projetés (travaux de voirie, travaux dans les bâtiments, travaux dans le cimetière, remplacement de l'informatique de la mairie). Il demande aux conseillers de faire des propositions pour étudier la possibilité de les insérer dans le prochain budget.

### **3) Point sur les travaux dans les bâtiments**

Monsieur le Maire détaille les travaux qui sont envisagés, à ce jour, dans les bâtiments communaux :

- remplacement d'une fenêtre à la salle des fêtes ;
- installation d'un volet roulant dans un logement communal ;
- début des travaux dans les classes de l'ancienne école afin de les transformer en atelier communal.

### **4) Travaux en commun avec le SIVOM**

Monsieur le Maire indique qu'en ce début d'année, il est prévu de réaliser la pose de bordures de trottoir le long de la rue de Font-Robert.

### **5) Point sur le déploiement de la fibre**

Monsieur le Maire informe que la fibre sera déployée sur toute la commune avant la fin de l'année. Les usagers devront faire la demande de raccordement auprès de l'opérateur de leur choix afin que le logement soit raccordé.

### **6) Questions diverses**

#### **\* Illuminations de fin d'année :**

Le contrat de location des décors lumineux de fin d'année étant arrivé à son terme, Monsieur le Maire demande à la commission d'aménagement de faire renouveler l'offre.

#### **\* Projet immobilier à Chautabry :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que d'après le calendrier fixé par les 3 intervenants, la démolition devrait intervenir dans le courant de l'année 2021 et la construction des 4 logements en suivant.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## MERCREDI 24 FEVRIER 2021

### **1) Convention de fourrière avec la SPA de Saintes**

Il s'agit de renouveler la convention de fourrière pour le ramassage des chiens et chats errants sur la commune signée en 2019 avec la SPA de Saintes pour satisfaire à l'obligation faite aux communes par le Code Rural (article L.211-24).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention présentée par la SPA de Saintes ; Choisit la formule « tout compris » ; autorise Monsieur le Maire à signer cette convention annuellement pendant toute la durée du mandat.

### **2) Demande de subvention pour l'animation du Sentier d'interprétation**

Monsieur le Maire souhaite qu'une animation du sentier d'interprétation soit organisée, si les conditions sanitaires le permettent. Il propose de solliciter le conseil départemental pour obtenir une subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'organisation de cette animation, et demande une subvention d'un montant de 1 000 €. La commission du sentier est chargée de proposer un programme.

### **3) Ouverture de crédit pour le paiement de la facture des travaux dans le cimetière**

Afin de mettre en paiement la facture avant le vote du budget 2021, il s'agit de compléter les crédits qui avaient été prévus sur le budget 2020 à hauteur de 244 € au compte 2116. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette ouverture de crédit.

### **4) Convention avec l'association « Le SAS »**

Dans le cadre de la restauration du mur d'enceinte du cimetière par le chantier d'insertion de l'association

« Le SAS », il est proposé une convention de partenariat qui encadre les conditions d'intervention :

- la durée des travaux ; le déroulement des travaux ; les conditions d'accueil de l'équipe ; le versement d'une subvention de 1 400 €uros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **5) Mise à jour d'un numéro de maison**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que la parcelle ZB 193 portera le numéro 17 rue du Pouzac.

### **6) Orientation budgétaire (retour des commissions sur les projets 2021)**

Les commissions « Voirie », « Bâtiments » et « Environnement » ont fait part de leurs projets. Le conseil municipal a établi des priorités.

La commission « Finances » doit maintenant les inscrire au prochain budget selon les possibilités de financement.

### **7) Restitution de l'étude de potentiel photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique qu'il a fait faire une étude par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de bâtiments communaux. Un technicien du CRER viendra en mairie début mars, pour détailler les possibilités qui s'offrent à la commune de participer au développement des énergies renouvelables.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 26 MARS 2021

### **1) Approbation du compte de gestion 2020 dressé par le comptable du trésor**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Mme DEZALAY, comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2) Approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs.

### **3) Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2021, le résultat tel qu'il résulte du compte administratif, soit 102 740,81 € ; comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 59 739,52 €.
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 43 001,29 €.

### **4) Vote du taux des taxes locales**

La Direction Générale des Finances Publiques n'ayant pas encore fourni les informations fiscales nécessaires, le vote du taux des taxes locales est reporté à une prochaine réunion.

### **5) Vote de la proposition du budget primitif 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 129 663,52 €
- pour la section de fonctionnement : 247 431,29 €

### **7) Demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter le département de la Charente-Maritime concernant deux demandes de subvention :

- au titre des amendes de police pour la réalisation du parking de la salle des fêtes
- au titre de la revitalisation des petites communes rurales pour l'aménagement d'une aire de jeux.

### **8) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes**

Il s'agit de mettre à jour les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération de Saintes concernant la compétence « tourisme » et plus particulièrement pour permettre sa participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes susvisée.

## **9) Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que les anciennes carrières de sable au Peux Deis, du fait de leur état d'abandon manifeste, sont devenues le lieu de pratiques illégales (sport mécanique sans autorisation et dépôts d'ordures). La société SIBELCO, propriétaire des parcelles en a été avisée. D'autre part, elle serait vendeuse de la totalité du terrain. Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une proposition chiffrée sera faite au propriétaire.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **JEUDI 20 MAI 2021**

### **1- Avenant n°3 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'Agglomération de Saintes**

**Vu** la convention du 02 novembre 2015 entre l'EPFNA, la commune de Villars les Bois et la communauté d'agglomération de Saintes qui définit le projet immobilier de Chautabry ainsi que ses deux avenants ;

**Entendu** la lecture de l'avenant n°3 proposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - approuve le 3<sup>ème</sup> avenant à la convention présenté et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **2- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole, destinée à financer les décalages de trésorerie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tout document nécessaire à la gestion de contrat d'emprunt.

### **3- Modification des statuts du Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime**

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que chaque membre du Syndicat doit se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

**Considérant** que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté :**

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

#### **4- Adhésion au groupement de commande d'électricité via le SDEER**

**Vu** les directives européennes n°2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la Commune de Villars les Bois a des besoins en matière d'achat d'énergies,

**Considérant** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

**Considérant** que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Villars les Bois au regard de ses besoins propres,

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et celui représenté :**

- l'adhésion de la commune de Villars les Bois au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### **6- Adhésion au groupement de commande Télécom via la CDA de Saintes**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2113-6 et L 2113-7,

**Considérant** que le groupement de commandes doit permettre le choix commun par ses membres, des entreprises en charge des prestations de télécommunication,

**Considérant** que dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres de groupement doit être créée. Il convient donc d'élire, un titulaire et son suppléant qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même,

**Considérant** l'enveloppe budgétaire disponible au budget principal,

**Considérant** le projet de convention constitutive du groupement ainsi que ses annexes,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté :

- \* Approuve la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- \* Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **7- Installation d'une borne de recharge électrique**

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération de Saintes a décidé de financer pour chaque commune de son territoire une borne de recharge « lente » destinée à tout type de véhicule électrique (voiture, scooter, vélo, trottinette).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté, approuve l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à côté de la mairie.

#### **8- Bureau des élections pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021**

a) Les permanences pour le bureau des élections au conseil départemental est établit ainsi :

**Dimanche 20 juin (1<sup>er</sup> tour) :**

<b><i>de 8h00 à 12h00</i></b>	<b><i>de 12h00 à 15h00</i></b>	<b><i>de 15h00 à 18h00</i></b>
<i>Francis VION</i>	<i>Pierre BARASCOU</i>	<i>Jacqueline BURNAT</i>
<i>Charlotte COQUEREL</i>	<i>Bruno BONNEAU</i>	<i>Gaëlle BERNARD</i>
<i>Jean-Michel MARTIN</i>	<i>Robert CHALIFOUR</i>	<i>Frédéric DAVID</i>

### **Dimanche 27 juin (2<sup>ème</sup> tour)**

<b>de 8h00 à 12h00</b>	<b>de 12h00 à 15h00</b>	<b>de 15h00 à 18h00</b>
Miguel TAUNAY	Gérard RICARDEAU	Pierre BARASCOU
Jean-Michel MARTIN	Robert CHALIFOUR	Alain TEIXEIRA
Jacqueline BURNAT	Damien FRANÇOIS	Bruno BONNEAU

b) Les permanences pour le bureau des **élections au conseil régional** est établit ainsi :

### **Dimanche 20 juin (1<sup>er</sup> tour) :**

<b>de 8h00 à 12h00</b>	<b>de 12h00 à 15h00</b>	<b>de 15h00 à 18h00</b>
Gérard RICARDEAU	Dominique FAYS	Dominique FAYS
Alain TEIXEIRA	Philippe VACHER	Robert CHALIFOUR
Damien FRANÇOIS	Fabrice BARUSSEAU	Damien FRANÇOIS

### **Dimanche 27 juin (2<sup>ème</sup> tour)**

<b>de 8h00 à 12h00</b>	<b>de 12h00 à 15h00</b>	<b>de 15h00 à 18h00</b>
Charlotte COQUEREL	Fabrice BARUSSEAU	Robert CHALIFOUR
Philippe VACHER	Dominique FAYS	Philippe VACHER
Gaëlle BERNARD	Frédéric DAVID	Fabrice BARUSSEAU

### **9- Questions diverses**

\* Il devient nécessaire d'organiser la plantation des haies le long des fossés « courants » imposée aux viticulteurs qui sont dans la démarche HVE (Haute Valeur Environnementale). Monsieur le Maire se renseigne pour mettre en place une charte rapidement.

\* Il est proposé de combler le fossé qui longe l'aire de repos de Chez Bruneaud le long de la RD 731 avec un drain. Cela facilitera l'entretien général du terrain.

\* Cette année encore, le foyer rural ne prévoit pas d'organiser de manifestation pour le 14 juillet, le risque sanitaire étant encore trop élevé.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 30 JUILLET 2021**

### **1- Acquisition par la commune de parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (E.P.F.NA)**

L'EPFNA céderait à la commune les 4 parcelles qui ne sont pas incluses dans le périmètre de restauration immobilière. A savoir, les parcelles cadastrés AC 278, AC 280, AC 282 et ZB 109 situées à Chautabry pour une superficie 336 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres décide d'acquérir les 4 parcelles désignées ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **2- Demande de subvention au titre du Fonds de Revitalisation**

Monsieur le Maire expose que suite à la décision ci-dessus, le projet est de réhabiliter un bâtiment pour le mettre à disposition des associations communales, d'une part ; et de faire cesser l'état de friche, d'autre part.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du conseil départemental via le Fonds d'Aide pour la revitalisation des petites communes d'un montant de 2 342,05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres approuve le projet de réhabilitation ; sollicite une subvention auprès du conseil départemental via le Fonds d'Aide pour la revitalisation ; adopte le plan de financement proposé ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **3- Procédure de nettoyage d'office de terrain en zone d'habitation**

Vu les arrêtés municipaux n°2021/16 et 17 du 08 juillet 2021, prescrivant les travaux d'office pour la remise en état de deux terrains en zone d'habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres autorise Monsieur le Maire à ordonner le paiement de la facture à l'entreprise VION Francis et émettre un titre à l'encontre des propriétaires pour le même montant afin d'obtenir le remboursement.

## **4- Modification budgétaire**

Madame Gaëlle BERNARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire chargée des finances expose que les crédits inscrits au budget primitif 2021 ne sont pas suffisants pour certaines opérations et propose une ouverture de crédits pour une somme de 12 848 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette ouverture de crédits.

## **5- Questions diverses**

### *\* Réglementation pour la plantation des haies*

Suite aux interrogations suscitées par la plantation de haies imposée aux viticulteurs qui sont dans la démarche HVE (Haute Valeur Environnementale) le conseil municipal approuve la réglementation proposée par Monsieur le Maire et applicable aux fossés appartenant à la commune. Les propriétaires et/ou exploitants seront informés de cette nouvelle réglementation dans les plus brefs délais.

### *\* demande de compteur électrique*

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour connaître les possibilités d'installation d'un compteur électrique de type « forain » aux abords de la salle des fêtes.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

### **1- Autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor placé auprès de la trésorerie de Saint-Jean d'Angély.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur demande écrite du Maire.

### **2- Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la CDA de Saintes**

L'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021-2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Le conseil municipal de Villars les Bois, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour tout le territoire,
- autorise Monsieur le Maire, à approuver et à signer tous documents afférents la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions/projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

### **3- Rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées à la CDA**

Monsieur le Maire, expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant les transferts de charges des compétences nouvelles : « Eaux pluviales urbaines » et « Documents d'urbanisme »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport définitif de la CLECT ; charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **4- Projet photovoltaïque**

La mise en œuvre du projet de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire les différentes phases.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) propose de fournir cette prestation et soumet au conseil municipal une convention qui détaille les 5 phases ; indique les obligations des parties ; arrête la rémunération du CRER et enfin aborde les closes de résiliation, de responsabilité/assurance et de la propriété intellectuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention proposée ; autorise Monsieur le Maire à la signer ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

### **5- Modifications budgétaires**

Madame Gaëlle BERNARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire chargée des finances expose que les crédits inscrits au budget primitif 2021 ne sont pas suffisants pour certaines opérations et propose une ouverture de crédits pour une somme de 12 520 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette ouverture de crédits.

## **6- Questions diverses**

\* *local Chasse* : la commission Aménagement est chargée d'étudier la faisabilité de l'implantation du local des chasseurs à Fontbelle.

\* *Compteur de marché* : Une décision sera prise lorsque l'étude sur le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques aura été rendue.

\* le logement communal du 7 rue de l'Eglise sera libre au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 23 NOVEMBRE 2021**

## **1-Révision du montant du loyer du logement communal 7 rue de l'Eglise**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer du logement communal du 7 rue de l'Eglise à 370 € mensuel.

## **2- Demande de subventions pour la rénovation de la toiture de la salle des fêtes**

Le conseil municipal de Villars les Bois, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux ; sollicite des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de Charente-Maritime ; approuve le plan de financement proposé ; autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

## **3- Projet Ombrières photovoltaïques**

3-1- Sélection du candidat : Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue, à l'unanimité le marché d'installation des ombrières sur le parking de la salle des fêtes à l'entreprise OMBRIERES NA basée à CHANTEPIE (35).

## **3-2- Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la société « OMBRIERES NA » pour la construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes ; autorise ladite société à faire toutes les démarches au niveau urbanisme et autres pour l'avancée de ce dossier.

## **4- Installation d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes**

### **4-1- Création du Service Public Industriel et Commercial (SPIC)**

Monsieur le Maire rappelle que des panneaux photovoltaïques vont être installés sur la toiture de la salle des fêtes. L'électricité produite sera intégralement revendue à EDF. Or la production et la vente d'électricité de source solaire exercées par une collectivité constituent une activité de service public industriel et commercial (SPIC).

De plus, conformément au principe général d'équilibre financier des SPIC, le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget distinct.

Considérant l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la création d'un budget autonome dénommé « ENR Les Rivières » - nomenclature M4 ;
- Approuve les statuts de la régie chargée de l'exploitation du Service Public Industriel et Commercial ;

- Sollicite l'assujettissement à la TVA ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de cet établissement.

#### 4-2- Vote du budget annexe

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le budget annexe « ENR Les Rivières » primitif pour l'exercice 2021. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 000 €
- Section d'investissement : 7 740 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le budget pour l'exercice 2021.

#### 4-3- Participation et avance initiale du budget principal pour l'année 2021

Cette année 2021 correspond à la phase de lancement des travaux de l'installation photovoltaïque. Les dépenses devront être réglées avant l'encaissement des premières recettes. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser une avance du budget principal vers le budget annexe SPIC « ENR Les Rivières » pour un montant de 7 740 €.

#### 5- Devis de réparation de la porte d'entrée de la mairie

La question de la réparation et du contrat de maintenance sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### 6- Proposition d'acquisition d'un four pour la cuisine de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix « pour » et 1 voix « contre », décide l'acquisition d'un combiné-four électrique pour équiper la cuisine de la salle des fêtes qui viendra utilement compléter les équipements déjà existants.

#### 7- Annulation de dette

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule la créance générée suite au jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Saintes.

#### 8- Modification budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une ouverture de crédits pour un montant de 9 560 € afin de compléter les prévisions budgétaires 2021.

#### 9- Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la part de Madame Liane GAUCHER pour acquérir une partie du chemin rural n°19 qui contourne sa propriété. La commission communale de la voirie est chargée d'étudier le dossier.

#### 10- Organisation du repas convivial (ancien repas des aînés) et de la cérémonie des vœux

Le conseil municipal fixe les dates suivantes pour ces deux manifestations (susceptible d'être modifiées en fonction des directives sanitaires) :

- Cérémonie des vœux : lundi 10 janvier 2022 à 18h00
- Repas convivial : samedi 05 mars 2022 à 12h00

#### 11- Avis sur l'adhésion des communes de l'AIDELFA des Charentes au SIEMLFA

Monsieur le Maire expose que les 32 communes de l'AIDELFA des Charentes sont favorables à leur adhésion au sein du SIEMLFA17. Considérant la nécessaire solidarité intercommunale dans le financement de la lutte contre la grêle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de ces 32 communes.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU



Projet de rénovation immobilière à Chautabry  
Phase 1 - démolition



Agrandissement du parking de la salle des fêtes - Terrassement



Le maire et le  
conseil  
municipal  
vous présentent  
leurs meilleurs  
vœux  
pour 2022 !!!